

DES PREMIERS REpondANTS À LAC-ETCHEMIN ET SAINT-LUC

Publié le 13 Décembre 2012
Hebdomadaire La Voix du Sud
André Poulin, journaliste



Les citoyens de Lac-Etchemin et de Saint-Luc pourront compter au cours de 2013 sur un service de premiers répondants de niveau 2, qui seront habilités à intervenir lors de chocs anaphylactiques, de problèmes cardiaques et de divers traumatismes mettant la vie du patient en danger. (priorités 0 et 1).

Cette décision a été prise après la présentation aux édiles de Lac-Etchemin et de Saint-Luc, par Sylvain Poulin le chef de la brigade de pompiers incendie de ces deux municipalités, de statistiques démontrant qu'entre le 1er octobre 2011 et le 30 septembre 2012, dans le cas de 50 des 180 appels de priorités 0 et 1 en provenance de Lac-Etchemin, qui avaient été logés à la centrale 911, aucune ambulance n'était présente sur le territoire de la municipalité. Du côté de Saint-Luc, cette même situation prévalait pour neuf des 21 appels logés au cours de cette période.

Face à ces constats, les édiles des deux municipalités ont décidé d'aller de l'avant avec la mise sur pied du service de premiers répondants, ce qui entrainera pour 2013 un déboursé de 18 000 \$ pour les deux municipalités, qui se partageront la facture à 80/20, comme c'est déjà le cas pour le service incendie.

Lac-Etchemin déboursera donc 14 400 \$ et Saint-Luc 3 600 \$ pour l'implantation de ce service à la mise en place duquel l'agence de santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches participe en fournissant un débrilateur et une trousse de secours à chacune des deux municipalités.

Plus ou moins 50 % de cette somme serviront à la formation de 32 heures que devront suivre les 12 pompiers du service incendie de Lac-Etchemin/Saint-Luc, qui ont accepté de devenir premiers répondants. Par la suite, des déboursés annuels estimés de l'ordre de 8 à 10 000 \$ par année seront encourus pour le fonctionnement de ce service, dont l'instauration a généralement pour effet de doubler le nombre des appels logés à un service incendie. Dans le cas de Lac-Etchemin/Saint-Luc, on parle de 50 à 60 appels additionnels pour lesquels les premiers répondants seront rémunérés au tarif horaire de 21.54 \$ comme c'est déjà le cas pour les pompiers.

Avec l'instauration de ce service conjoint de premiers répondants, Bellechasse-Etchemins compte désormais sept municipalités dotées d'un tel service, les autres étant Saint-Damien, Saint-Gervais et Saint-Philémon dans Bellechasse et Sainte-Aurélie et Saint-Prosper dans Les Etchemins.

Ce nombre devrait toutefois augmenter au fil des prochains mois compte tenu de la décision de l'Agence de la Santé de permettre l'intervention de premiers répondants de niveau 2 dont les interventions se limitent aux situations d'urgence mentionnées plus haut, et non pas à celles plus spécialisées telles que l'anaphylaxie ou les urgences médicales, qui nécessitent une formation de 60 heures.